Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°39-2018-09-006

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

DDCSPP 39

39-2018-09-10-006 - Arrêté n° 39 2018 0140 CCSP, portant désignation des suppléants de la commission de réforme (1 page) Page 3

DDFIP 39

39-2018-09-01-001 - C1 DEL GENERALE DDFIP39 1 (11 pages) Page 5

39-2018-09-01-006 - C11 Subdel-compta-01 (2 pages) Page 17

39-2018-09-01-002 - C3 Subdel-activ-domaine-RAA-1 (2 pages) Page 20

39-2018-09-01-003 - C4 subdel SFDL 01 (1 page) Page 23

39-2018-09-01-004 - C5 Subdel-PPR 01 (1 page) Page 25

39-2018-09-01-005 - C7 Subdel-f (2 pages) Page 27

Direction départementale des territoires du Jura

39-2018-09-13-004 - Arrêté portant mise en demeure, du système de traitement des eaux usées de la commune de LAVANCIA EPERCY (2 pages) Page 30

39-2018-09-17-010 - Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2018-07-11-02 du 04/07/2018 fixant le plan de chasse lièvre pour la campagne 2018/2019 (2 pages) Page 33

39-2018-09-17-009 - Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2018-05-28-01 du 28/05/2018 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018-2019 (chevreuil) (2 pages) Page 36

39-2018-09-17-008 - Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2018-07-13-02 du 04/07/2018 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018/2019 (cerf-chamois-daim-mouflon) (2 pages) Page 39

DDCSPP 39

39-2018-09-10-006

Arrêté n° 39 2018 0140 CCSP, portant désignation des suppléants de la commission de réforme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté portant désignation des suppléants du Président de la Commission de Réforme

Arrêté n° 39 2018 0140 CSPP

LE PREFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des Comités Médicaux Départementaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires,

VU l'arrêté n° 39 2014 0171 CSPP du 27 novembre 2014 désignant Monsieur Jacques AUGIER en qualité de représentant de Monsieur le Préfet du Jura, président de la commission de réforme

VU l'arrêté n° 39 2017 0057 CSPP du 6 juin 2017 portant désignation des suppléants du président de la commission de réforme

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

ARRETE

Article 1 L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 39 2017 0057 CSPP susvisé est modifié comme suit : « Monsieur Hervé NORTON, Madame Claire LUCAS-VERNUS et Monsieur Christian JOURDAIN sont désignés en qualité de suppléants du président de la commission de réforme

Article 2 Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

Lons le Saunier, le 10 SEP. 2018

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

DDFIP 39

39-2018-09-01-001

C1 DEL GENERALE DDFIP39 1

Délégation Générale de signatures de la DDFIP du JURA au 01/09/2018

Subdel-C1

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU JURA
8, AVENUE THOREL
B.P. 640
39021 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

Téléphone : 03 84 35 15 00
Mél. : ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi mercredi jeudi vendredi : 8 h 30-12 h / 13 h 30 - 16 h

Affaire suivie par : Béatrice FAROZ
Téléphone : 03.84.35.15.01

Référence : [redacted]

Lons-le-Saunier, le 01/09/2018

Le directeur Départemental des Finances Publiques du JURA

DDFIP 39

à

Préfecture du JURA

OBJET : Délégations de signature.

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Jura,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques du Jura ;

Vu le décret du 07 juin 2016 désignant M. Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Jura à compter du 1er juillet 2016 ;

Considérant les mutations et changements d'affectation intervenus dans ses services,

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

I - DELEGATIONS GENERALES

Prénom **NOM** grade et fonction	**DELEGATIONS**	*Signatures et paraphes*
M. Danilo **MILESI** Administrateur des finances publiques adjoint Directeur du pôle gestion fiscale	**Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice.**	
Mme Lydie **EXERTIER** Administrateur des finances publiques adjoint Directrice du pôle pilotage et ressources		
M. Sylvain **CHEVROT** Administrateur des finances publiques adjoint Directeur du pôle gestion publique		
M. Pierre **DURILLON** Administrateur des finances publiques adjoint Responsable de la Mission Départementale Risques et Audit.		

		Signatures et paraphes
Mme Anne-Hélène **PERDRIER** Inspecteur principal des finances publiques auditrice	**Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de celle de Mme Lydie EXERTIER, M. Danilo MILESI, M. Sylvain CHEVROT, M. Pierre DURILLON les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement**	
M. Xavier **QUENTIN** Inspecteur principal des finances publiques auditeur		

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

II - DELEGATIONS SPECIALES

☐ Reçoivent, avec faculté d'agir séparément, pouvoir de signer **tous documents administratifs concernant leur service ou secteur d'activité** et en particulier et le cas échéant tous récépissés, déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts de fonds ou valeurs, bordereaux de remise de chèques à l'encaissement :

MISSION POLITIQUE IMMOBILIERE	
M Sylvain **CHEVROT**, Administrateur des finances publiques adjoint Mme Edith **CHAMOUTON**, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques Mme Françoise **BULARD** Inspecteur des Finances Publiques	

MISSION COMMUNICATION	
M Emmanuel **DESMARQUOY**, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques	

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

POLE GESTION FISCALE

DIVISION GESTION FISCALE	Signatures et Paraphes
M. Frédéric **BRUNET**, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division Reçoit délégation pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci : - Mme Ariane **PILLON** Inspecteur Principal des finances publiques Reçoivent délégation pour signer, en l'absence des responsables, les mêmes documents que ceux-ci et se rapportant à leur service : • Mme Christine **BUGAUD** Inspecteur des finances publiques, service fiscalité des professionnels • M. Jean-Michel **DEALBERTO** Inspecteur des finances publiques, service fiscalité des particuliers • M. Alexandre **BON** Inspecteur des finances publiques • Mme Agnès **RAMEAUX** Inspecteur des finances publiques, service missions foncières	

DIVISION DU CONTRÔLE FISCAL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	Signatures et Paraphes
Mme Ariane **PILLON**, Inspecteur Principal des finances publiques, Reçoit délégation pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci : - M. Frédéric **BRUNET**, Inspecteur divisionnaire des finances publiques Reçoivent délégation pour signer, en l'absence des responsables, les mêmes documents que ceux-ci et se rapportant à leur service respectif : • Mme Pierrette **PALACIOS**, Inspecteur des finances publiques, rédactrice contentieux et affaires juridiques • M. Alexandre **BON** Inspecteur des finances publiques	

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

POLE GESTION PUBLIQUE

DIVISION COLLECTIVITÉS LOCALES, EXPERTISE ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Signatures et Paraphes

M. Francis **OLIVIER**,
Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division

Reçoit délégation pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant à leur service respectif :

- M. Laurent **GRANGER,**
  Inspecteur des finances publiques, chef du service C.E.P.L.

  Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que ceux-ci :

  - M. Daniel **CHARTON,**
    Contrôleur Principal des finances publiques

- Mme Sandrine **GUERMONT**,
  Inspecteur des finances publiques,chefs du service F.D.L

  Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci :

  - M. Jean-Yves **LE GALL,**
    Contrôleur Principal des finances publiques

- Mme Christelle **DESVIGNES**
  Inspecteur des finances publiques,
  chargée de mission études économiques et financières

- Mme Christine **BETTLER**,
  Inspecteur des finances publiques,
  chargée de mission dématérialisation et monétique

- Mme Laurence **LETERRIER**
  Contrôleur Principal des finances publiques,
  chargée de mission monétique

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

	Signatures et Paraphes
DIVISION ETAT - DOMAINE	
Mme Edith **CHAMOUTON,** Inspecteur Divisionnaire des finances publiques, chef de la division Reçoivent délégation pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant à leur service respectif : - Mme Céline **CHATOT,** Inspecteur des finances publiques, chef du service Comptabilité- - Mme Françoise **BULARD,** Inspecteur des finances publiques, service Domaine	
Mme Edith **CHAMOUTON,** Inspecteur Divisionnaire des finances publiques, chef de la division Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de division tout courrier, document et contrat avec les clientèles dépôts de fonds Trésor (DFT) et celle de la Caisse des dépôts et Consignations, à l'exception de tout contrat de prêt ou financement > 80 000 € et de tout contrat de prêt d'installation : • Mme Laurence **LETERRIER** Contrôleur Principal des finances publiques, Service Dépôts et Services Financiers	

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

DIVISION STRATÉGIE ET PILOTAGE & BUDGET IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

STRATÉGIE ET PILOTAGE

	Signatures et Paraphes
M. Emmanuel **DESMARQUOY**, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division Reçoivent délégation pour signer, en l'absence du chef de la division, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant à leur service : - M. David **LIENHARDT**, Inspecteur des finances publiques, gestion des moyens de suppléance	

BUDGET IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

M. Emmanuel **DESMARQUOY**, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division. Reçoivent délégation pour signer, en l'absence du chef de la division, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant à son service : • M. Laurent **FOUGERE** Inspecteur des finances publiques • M. Pierre **MACHUS** Contrôleur des finances publiques Reçoit mandat spécial pour signer les documents relatifs à ses fonctions de Délégué Départemental de sécurité • M. François **THARIN**, Inspecteur des finances publiques, Délégué Départemental de sécurité	

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DIVISION RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION PROFESSIONNELLE	
	Signatures et Paraphes
Mme Françoise **CHAUDAT**, (***jusqu'au 30 novembre 2018***) Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division Mme Armelle **FERRAND**, (***à compter du 1er décembre 2018***) Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division Reçoit délégation pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci - M. Guillaume **PORCEDDU** Inspecteur des finances publiques, chef du service gestion RH	

III – MANDATS SPÉCIAUX

☐ Reçoit mandat spécial pour signer les comptes de gestion sur chiffres et les bordereaux d'observation :

	Signatures et Paraphes
M. Laurent **GRANGER**, Inspecteur des finances publiques, chef du service C.E.P.L. Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci : • M. Daniel **CHARTON**, Contrôleur principal des finances publiques	

☐ Reçoit mandat spécial pour signer les états indiquant notamment, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

	Signatures et Paraphes
M, Francis **OLIVIER**, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la Division Collectivités locales, expertise et action économique Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci : • Mme Sandrine **GUERMONT**, Inspecteur des finances publiques,chef du service F.D.L	

☐ Reçoit mandat spécial pour signer les chèques sur le Trésor Public, les bordereaux de prise en charge des amendes :

	Signatures et Paraphes
Mme Céline **CHATOT**, Inspecteur des finances publiques, chef du service Comptabilité Reçoivent mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci : • Mme Fabienne **THARIN**, Contrôleur Principal des finances publiques • M. Frédéric **ROUSSEL**, Contrôleur des finances publiques	

☐ Reçoivent mandat spécial pour me représenter dans toute réunion ou commission relative aux marchés publics de l'Etat et de ses établissements publics :

	Signatures et Paraphes
Mme Edith **CHAMOUTON**, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Etat - Domaine	
Mme Céline **CHATOT**, Inspecteur des finances publiques, chef du service Comptabilité	
Mme Christelle **DESVIGNES**, Inspecteur des finances publiques, mission études économiques et financières	

☐ Reçoit mandat spécial pour signer toutes correspondances relatives aux fonctions de conciliateur fiscal

Signatures et Paraphes

M. Danilo **MILESI**, Administrateur des finances publiques adjoint, Chef du pôle gestion Fiscal Reçoivent mandat spécial pour signer, en l'absence du conciliateur titulaire les mêmes documents que celui-ci : - M. Pierre **DURILLON** Administrateur des Finances publiques adjoint Conciliateur adjoint - Mme Ariane **PILLON**, Inspecteur Principal des finances publiques, conciliateur adjoint.	

☐ Reçoit mandat spécial pour signer toutes correspondances, documents, bons de commande et certifications de service fait relatifs à ses fonctions d'assistant de prévention.

Signatures et Paraphes

M. François **THARIN**, Inspecteur des finances publiques,	

Denis GIROUDET
Directeur Départemental des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

☐ Reçoit mandat spécial pour signer toutes correspondances relatives aux fonctions de conciliateur fiscal

Signatures et Paraphes

M. Danilo **MILESI**, Administrateur des finances publiques adjoint, Chef du pôle gestion Fiscal Reçoivent mandat spécial pour signer, en l'absence du conciliateur titulaire les mêmes documents que celui-ci : - M. Pierre **DURILLON** Administrateur des Finances publiques adjoint Concillateur adjoint - Mme Ariane **PILLON**, Inspecteur Principal des finances publiques, conciliateur adjoint.	

☐ Reçoit mandat spécial pour signer toutes correspondances, documents, bons de commande et certifications de service fait relatifs à ses fonctions d'assistant de prévention.

Signatures et Paraphes

M. François **THARIN**, Inspecteur des finances publiques,	

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Denis GIROUDET

DDFIP 39

39-2018-09-01-006

C11 Subdel-compta-01

C11 - Subdélégation signature - COMPTABILITE - Produits divers _ Chevrot / Chamouton / Chatot / Bailly / Puyraimond

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU JURA

8, AVENUE THUREL
B.P. 640
39021 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

Téléphone : 03 84 35 15 00
Courriel : ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr

Lons-le-Saunier, le **01/09/2018**

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE RELATIVES AUX PRODUITS DIVERS DE L'ETAT

	Signature et paraphe
M. Sylvain **CHEVROT** *Administrateur des Finances Publiques Adjoint* *Directeur du Pôle Gestion Publique*	
Mme Edith **CHAMOUTON** *Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,* *Responsable de la Division Etat,*	
Mme Céline **CHATOT** *Inspecteur des Finances Pu bliques,* *Chef de Service,*	
Mme Brigitte **BAILLY** *Contrôleur des Finances Publiques,*	
Mme Christelle **PUYRAIMOND** *Agent d'Administration des Finances Publiques*	

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

reçoivent délégation pour signer concurremment :

	Délai de paiement dans la limite de :	Remise gracieuse sur le principal et les frais	Non valeur sur état (signature des états)	Actes de poursuites	Déclarations de créances
M. Sylvain CHEVROT	Sans limitation de montant	76 000 €	Sans limitation de montant	Sans limitation de montant	Sans limitation de montant
Mme Edith CHAMOUTON	30 000 € / 24 mois	10 000 €	10 000 €	50 000 €	50 000 €
Mme Céline CHATOT	10 000 € / 12 mois	1 000 €	1 000 €	10 000 €	10 000 €
Mme Brigitte BAILLY	2 000 € / 6 mois	[redacted]			
Mme Christelle PUYRAIMOND	2 000 € / 6 mois				

Les déclarations de recettes sont signées uniquement par :

- M. Sylvain CHEVROT,

- Mme Edith CHAMOUTON

- Mme Céline CHATOT

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Denis GIROUDET

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP 39

39-2018-09-01-002

C3 Subdel-activ-domaine-RAA-1

C3 - Subdélégation signatures - Activités du Domaine - 01/09/2018 (Chamouton / Bulard)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES Du JURA
8 Avenue Thurel
39021 – LONS LE SAUNIER cedex

DECISION PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU JURA À SES COLLABORATEURS EN CHARGE DES ACTIVITÉS DU DOMAINE

Le préfet de département du jura

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté n° DCTME-BTTC-20161107-013 du Préfet du Jura en date du 07/11/2016, accordant délégation de signature à M. Denis GIROUDET, administrateur général des finances publique en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura, depuis le 1er juillet 2016.

Arrête

Art. 1er. - La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Denis GIROUDET, directeur départemental des Finances Publiques du Jura, par l'article 1er de l'arrêté du 07/11/2016 accordant délégation de signature à Monsieur Denis GIROUDET, sera exercée par

	signature et paraphe
Mme Edith **CHAMOUTON,** Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques	

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par

	signature et paraphe
Mme Françoise **BULARD** Inspecteur des Finances Publiques	

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 01/09/2017

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Jura,

Fait à LONS LE SAUNIER, LE 01/09/2018

Pour le Préfet,

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Denis GIROUDET

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP 39

39-2018-09-01-003

C4 subdel SFDL 01

C4 - Subdélégation Signature SFDL - 01/09/2018 _ Olivier/Guermont

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU JURA

8, AVENUE THUREL
B.P. 640
39021 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

Téléphone : 03 84 35 15 00
Mél. : ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr

C4 (subdel.A3)

Lons-le-Saunier, le 01/09/2018

DECISION DE SUBDELEGATION

L'administrateur Général des Finances Publiques
Directeur Départemental des Finances Publiques du JURA

Vu l'arrêté n°DCTM-BCTC-20161107-015 du 07/11/2016 par lequel M. Richard VIGNON, Préfet du Jura, donne délégation à Monsieur Denis GIROUDET, directeur départemental des finances publiques du Jura à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D 1612-1 à D 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

décide

Article 1er : de subdéléguer les pouvoirs conférés par l'arrêté préfectoral sus-visé à :

	Signature et paraphe
M. Francis **OLIVIER** *Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques* *Responsable de la division « Collectivités Locales, expertise et action économique»*	
Mme Sandrine **GUERMONT** Inspecteur des Finances Publiques Chef du Service Fiscalité Directe Locale (SFDL)	

Article 2 : Toutes dispositions antérieurement contraires à celles de la présente décision sont abrogées.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Denis GIROUDET

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP 39

39-2018-09-01-004

C5 Subdel-PPR 01

C5 - Subdélégation Signature - PPR (ordonnancement) Exertier/ Desmarquoy/ Chaudat/ Ferrand

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES Du JURA
8 Avenue Thurel
39021 – LONS LE SAUNIER cedex

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Jura

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 29/08/2016 portant affectation de Mme Lydie EXERTIER, administratrice des Finances Publiques Adjointe, Responsable du Pôle Pilotage et Ressources de la Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura ;

Vu le décret du 13 OCTOBRE 2016 portant nomination de M. Richard VIGNON, Préfet du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCTME-BBTC-20161107_017 du 07/11/2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Lydie EXERTIER, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, responsable du Pôle Pilotage et Ressources ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCTME-BBTC-20161107_016 du 07/11/2016, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Lydie EXERTIER, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, responsable du Pôle Pilotage et Ressources ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet du Jura en date du 07/11/2016 seront exercées par :

	Signature et paraphe
M. **Emmanuel DESMARQUOY**, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques	
Mme **Françoise CHAUDAT**, *jusqu'au 30/11/18* Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques	
Mme **Armelle FERRAND**, *à compter du 01/12/18* Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques	
M. Laurent FOUGERE, Inspecteur des Finances Publiques	
M. Pierre MACHUS Contrôleur des Finances Publiques	

Fait à LONS LE SAUNIER, **le 1er Septembre 2018**
La Responsable du Pôle Pilotage et Ressources

Exertier

Lydie EXERTIER
Administratrice des Finances Publiques Adjointe

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP 39

39-2018-09-01-005

C7 Subdel-f

C7 - Subdélégation signature FRANCE DOMAINE 01/09/2018 - Chamouton / Chevrot / Bulard

Réf. RAA :

France Domaine

C.7

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION PARTICULIÈRE DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques,

Directeur départemental des finances publiques du Jura.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet en date du 07/11/2016 désignant M. Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Jura depuis le 01/07/2016 ;

Arrête :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme **Edith CHAMOUTON,** Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques , en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. **Sylvain CHEVROT**, Responsable PGP,

- Fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'Etat ;
- Suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 163 et 3° de l'article R. 158 du code du domaine de l'Etat).

Article 2 : La délégation de signature conférée à Mme **Edith CHAMOUTON,** pour les attributions suivantes :

- Fixation de l'assiette et liquidation des conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat pourra être exercée par Mme **Françoise BULARD**, inspecteur, dans la limite de 10 000 €.

Art. 3. – Le présent arrêté abroge l'arrêté du **01/09/2017.**

Art. 4. –. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques du Jura

Fait à Lons-le-Saunier, le **1er septembre 2018**

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Denis GIROUDET

France Domaine

DELEGATION DE SIGNATURE

Liste des agents bénéficiant d'une délégation de signature en matière domaniale

- Arrêté préfectoral du DCTME-BCTC-20161107-013 DU 07/11/2016 ;
- Arrêté du directeur départemental des Finances publiques du Jura portant délégation de signature du 01/09/2018 ;

NOM	GRADE	SIGNATURE ET PARAPHE
Edith **CHAMOUTON**	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques	
Sylvain **CHEVROT**	Administrateur des Finances Publiques Adjoint	
Françoise **BULARD**	Inspecteur des Finances Publiques	

Direction départementale des territoires du Jura

39-2018-09-13-004

Arrêté portant mise en demeure, du système de traitement des eaux usées de la commune de LAVANCIA EPERCY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU JURA

RAA

ARRETE n° 2018-09-13-02

Arrêté portant mise en demeure commune de Lavancia Epercy, système de traitement des eaux usées de la commune de Lavancia-Epercy

direction
départementale
des territoires

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 171-6 à L. 171-9, L. 173-1 et R.514-3-1 ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et notamment son article 12 imposant au maître d'ouvrage d'établir un diagnostic périodique du système d'assainissement des eaux usées, son article 17-III imposant au maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées de mettre en place les aménagements et équipements adaptés pour obtenir les informations d'autosurveillance décrites à son annexe 1 et son article 17-IV imposant au maître d'ouvrage d'adresser un programme annuel d'autosurveillance de la station de traitement des eaux usées ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 juin 2018 portant délégation de signature à M. Jacky ROCHE directeur départemental des territoires ;

Vu le rapport en date du 24 juillet 2018 faisant état de faits contraires aux dispositions des articles 3, 4 et à l'annexe 3 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

Vu le courrier en date du 3 août 2018 par lequel la commune de Lavancia-Epercy formule ses remarques sur la transmission du rapport susvisé ;

Considérant le constat de manquement de la commune de Lavancia-Epercy aux dispositions des articles 3, 4 et à l'annexe 3 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 réalisé par l'inspecteur de l'environnement le 18 avril 2018 ;

Considérant la nécessité de faire application des dispositions du paragraphe I de l'article L. 171-8 du code de l'environnement en mettant en demeure la commune de Lavancia-Epercy de respecter les dispositions des articles 3, 4 et de l'annexe 3 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, afin d'assurer la protection des intérêts protégés par la directive européenne 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires et par l'article L. 211-1 du code de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRETE

Article 1 : Mise en demeure

La commune de Lavancia-Epercy est mise en demeure de respecter les dispositions des articles suivants pour le système d'assainissement du lotissement de l'Epine :

- réaliser une étude diagnostique de réseau avant le 31 décembre 2019 ;
- transmettre à la direction départementale des territoires un dossier de conception de la nouvelle station d'épuration avant le 31 décembre 2020 ;
- réhabiliter le réseau d'eaux usées et mettre en service la station d'épuration avant le 31 décembre 2022.

Article 2 : Sanctions

Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1 ne serait pas satisfaite dans le délai prévu par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de la commune de Lavancia-Epercy les mesures de police prévues au II de l'article L. 171-8 du code de l'environnement.

Article 3 : Publication et information des tiers

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Jura, cette publication fait courir le délai de recours contentieux.

Le présent arrêté est mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État (www.jura.gouv.fr).

Article 4 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le Colonel commandant le groupement de la gendarmerie du Jura, le chef du service départemental de l'agence française pour la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté notifié à la commune de Lavancia-Epercy.

Lons-le-Saunier, le 13 SEP. 2018

Pour le Préfet,
Le directeur départemental des territoires,

Jacky ROCHE

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être déféré à la juridiction administrative :

- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux alinéas précédents.

Direction départementale des territoires du Jura

39-2018-09-17-010

Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2018-07-11-02 du 04/07/2018 fixant le plan de chasse lièvre pour la campagne 2018/2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

RAA :

Arrêté n° 2018-09-17-03

portant modification de l'arrêté n° 2018-07-11-02 du 4 juillet 2018 fixant le plan de chasse lièvre pour la campagne 2018-2019

direction
départementale
des territoires

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 425-1 à L. 425-13, R. 425.1 à R. 425.13 et R. 428-11 à R. 428-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2018 portant délégation de signature à M. Jacky ROCHE, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté DDT n° 2018-08-07-01 du 7 août 2018 portant subdélégation de signature de M. ROCHE, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté n° 2018-07-11-02 du 4 juillet 2018 fixant le plan de chasse lièvre pour la campagne 2018-2019 ;

Considérant que le plan de chasse «lièvre» reste globalement inchangé pour cette campagne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRÊTE

Article 1er : Le plan de chasse lièvre est modifié selon l'annexe en page jointe.

Article 2 : Une copie du présent arrêté préfectoral est adressée au président de la fédération départementale des chasseurs du Jura ainsi qu'aux détenteurs de droit de chasse.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture du Jura, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le directeur de l'agence du Jura de l'office national des forêts ainsi que toutes autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lons-le-Saunier, le 17 septembre 2018

Pour le chef du service et par délégation,
l'adjoint au chef de service de l'eau,
des risques, de l'environnement et de la forêt,

Pierre MINOT

modification du plan de chasse visé à l'arrêté n° 2018-07-11-02 fixant le plan de chasse lièvre pour la campagne 2018-2019.

Unité de gestion (UG)	Territoire	Nombre	Bracelets attribués - LIE
2	ACCA AMANGE	5	2352 à 2356
2	VASSANGE (Gendrey)	2	2384 à 2385
4	DE BROISSIA (Neublans/Abergement)	1	2365
4	ACCA de FOUCHERANS	2	2366 à 2367
13	ACCA VILLERS ROBERT	1	2386
16	ACCA EQUEVILLON	1	2351
17	ACCA RIX TREBIEF	2	2382 à 2383
19	ACCA BONNEFONTAINE	4	2378 à 2381
22	SFC (Hautecour – ACCA Clairvaux)	1	2387
26	ACCA VESCLES	8	2357 à 2364
26	ACCA DE SAVIGNA	10	2368 à 2377
4	ACCA NEUBLANS ABERGEMENT	10	Annulé de 1505 à 1514 remplacé par 2388 à 2397

Direction départementale des territoires du Jura

39-2018-09-17-009

Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2018-05-28-01 du 28/05/2018 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018-2019 (chevreuil)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

RAA :

Arrêté n° 2018-09-17-02

portant modification de l'arrêté n° 2018-05-28-01 du 28 mai 2018 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018-2019 (chevreuil)

direction
départementale
des territoires

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 425-1 à L. 425-13, R. 425.1 à R. 425.13 et R. 428-11 à R. 428-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur le directeur départemental des territoires du Jura ;

Vu l'arrêté DDT n° 2018-08-07-01 du 7 août 2018 portant subdélégation de signature de M. le directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté n° 2018-05-28-01 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018-2019 (chevreuil) ;

Considérant que les plans de chasse chevreuil restent globalement inchangé pour cette campagne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRÊTE

Article 1er : Le plan de chasse chevreuil est modifié comme suit selon l'annexe en page jointe.

Article 2 : Une copie du présent arrêté préfectoral est adressée au président de la fédération départementale des chasseurs du Jura ainsi qu'aux détenteurs de droit de chasse.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Jura, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le directeur de l'agence du Jura de l'office national des forêts ainsi que toutes autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lons-le-Saunier, le 17 septembre 2018

Pour le chef du service et par délégation,
l'adjoint au chef de service de l'eau,
des risques, de l'environnement et de la forêt,

Pierre MINOT

Annexe de l'arrêté n° 2018-09-17-02

Modification du plan de chasse visé à l'arrêté n° 2018-05-28-01 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018-2019 (chevreuil)

Unité de gestion (UG)	Territoire	Nombre	Attribution bracelets N°
4	ACCA Damparis	7	CHI de 3749 à 3755
		3	CHJ de 6223 à 6225
4	ACCA Saint-Baraing	2	CHJ de 6227 à 6228
9	LHERITIER (abergement / grand et petit)	1	CHJ 6226
11	ACCA Courlans	1	CHJ 6222
16	ACCA Equevillon	2	CHI de 3758 à 3759
		1	CHJ 6229
21	GF plateau Jurasien (Marigny – Forêt de la Frette)	1	CHI 3747
21	CUBY (territoire Charcier / SCI Prefilles)	1	CHI 3748
28	ACCA Lac des Rouges Truites (St Laurent)	2	CHI de 3756 à 3757

Direction départementale des territoires du Jura

39-2018-09-17-008

Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2018-07-13-02 du 04/07/2018 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018/2019 (cerf-chamois-daim-mouflon)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

RAA :

Arrêté n° 2018-09-17-01

portant modification de l'arrêté n° 2018-07-13-02 du 4 juillet 2018 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018-2019 (cerf - chamois – daim – mouflon)

direction
départementale
des territoires

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 425-1 à L. 425-13, R. 425.1 à R. 425.13 et R. 428-11 à R. 428-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur le directeur départemental des territoires du Jura ;

Vu l'arrêté DDT n° 2018-08-07-01 du 7 août 2018 portant subdélégation de signature de M. le directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté n° 2018-07-13-02 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018-2019 (cerf, chamois, daim et mouflons) ;

Considérant que les plans de chasse « cerf, chamois, daim et mouflon» restent globalement inchangé pour cette campagne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRÊTE

Article 1er : Les plans de chasse cerf, chamois, daim et mouflon sont modifiés comme suit selon l'annexe en page jointe.

Article 2 : Une copie du présent arrêté préfectoral est adressée au président de la fédération départementale des chasseurs du Jura ainsi qu'aux détenteurs de droit de chasse.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Jura, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le directeur de l'agence du Jura de l'office national des forêts ainsi que toutes autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lons-le-Saunier, le 17 septembre 2018

Pour le chef du service et par délégation,
l'adjoint au chef de service de l'eau,
des risques, de l'environnement et de la forêt,

Pierre MINOT

Annexe de l'arrêté n° 2018-09-17-01

Modification des plans de chasse visés à l'arrêté n° 2018-07-13-02 fixant le plan de chasse grand gibier pour la campagne 2018-2019 (cerf, chamois, daim et mouflon)

CERF

Unité de gestion (UG)	Territoire	Bracelets N°
UG22	ACCA THOIRIA	Annulation CED 6838 remplacé par CEM 6646

CHAMOIS

Unité de gestion (UG)	Territoire	Bracelets attribution N°
UG19	ACCA BAUME-les-MESSIEURS Réserve	ISI 831
UG19	ACCA BAUME-les-MESSIEURS Réserve	ISJ 8710 - 8711